

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la C.A.G.B. le : 26/12/03	Séance du 19 décembre 2003 qui s'est déroulée à la C.C.I. du Doubs	Visé par : Le Directeur Général, Jean-Paul VOGEL
--	---	--

PRESENCE

- ***liste des présents annexée***

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 19 décembre 2003 à 18 heures à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, il a pris les décisions suivantes :

✚ R 0.1 - Installation de délégués à la C.A.G.B. et désignation d'un délégué de la C.A.G.B au SYBERT

- Modification de délégués pour les communes de Besançon et de Gennes :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté installe :

- M. Teddy BENNETEAU de la PRAIRIE comme délégué titulaire en remplacement de Mlle Safia N'MINEJ,
- M. Didier GENDRAUD, comme délégué titulaire en remplacement de M. Bruno LEGEARD,
- M. Michel JOSSE, comme délégué titulaire en remplacement de M. Marcel POCHARD
- M. Jean SIMONDON comme délégué suppléant de M. Gabriel JANNIN

Ces nouveaux délégués prendront la place de leurs prédécesseurs dans les commissions.

- Désignation d'un nouveau délégué titulaire en remplacement de Mme DE SEDE pour siéger au SYBERT :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne M. Philippe SIMONIN comme délégué titulaire de la C.A.G.B au SYBERT.

Commission n°1 : finances et personnel

Finances :

↳ R 1.1.1 - Décision modificative n°2

Nouvel équilibre budgétaire du budget principal

	DEPENSES			RECETTES		
	BP + BS + DM1	DM 2	TOTAL	BP + BS + DM1	DM 2	TOTAL
Fonctionnement	62 665 042,41	+ 190 188,00	62 855 230,41	63 454 508,06	76 833,00	63 531 341,06
Autofinancement	789 465,65	- 113 355,00	676 110,65			
TOTAL	63 454 508,06	76 833,00	63 531 341,06	63 454 508,06	76 833,00	63 531 341,06
Investissement	27 615 292,39	- 4 552 555,40	23 062 736,99	14 034 703,85	- 625 452,23	13 409 251,62
Autofinancement				789 465,65	- 113 355,00	676 110,65
Emprunt				12 791 122,89	- 3 813 748,17	8 977 374,72
TOTAL	27 615 292,39	- 4 552 555,40	23 062 736,99	27 615 292,39	- 4 552 555,40	23 062 736,99

Le virement entre sections (autofinancement) est réduit de 113 355,00 euros soit un total de 676 110,65 euros. Il est suffisant pour couvrir le remboursement en capital des emprunts qui s'élève à 624 551,76 €.

Le recours à l'emprunt prévisionnel est réduit de 3 813 748,17 euros et passe à 8 977 374,72 euros.

Nouvel équilibre budgétaire du budget annexe transports

	DEPENSES			RECETTES		
	BP + BS+ DM1	DM 2	TOTAL	BP + BS	DM 2	TOTAL
Fonctionnement	33 970 217,42	- 120 000,00	33 850 217,42	34 191 100,00	- 120 000,00	34 071 100,00
Autofinancement	220 882,58		220 882,58			0,00
TOTAL	34 191 100,00	- 120 000,00	34 071 100,00	34 191 100,00	- 120 000,00	34 071 100,00
Investissement	6 475 775,81	0,00	6 475 775,81	3 065 128,06	0,00	3 065 128,06
Autofinancement				220 882,58		220 882,58
Emprunt				3 459 765,17		3 459 765,17
TOTAL	6 475 775,81	0,00	6 475 775,81	6 745 775,81	0,00	6 745 775,81

La subvention d'équilibre est donc réduite à 9 961 600 €.

Le recours à l'emprunt prévisionnel n'est pas modifié.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide la proposition de Décision Modificative n°2.

↳ R 1.1.2 - Remboursements par la C.A.G.B. aux communes d'Auxon-Dessous, Auxon-Dessus et Châtillon le Duc, de la contribution déchetterie SIDOM de Cussey sur l'Ognon et du coût de la déchetterie à la commune de Miserey-Salines

a) Les remboursements des contributions des communes d'Auxon Dessus, Auxon Dessous et Châtillon le Duc.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de :

- rembourser la Commune de Châtillon le Duc de la différence entre le montant payé par la Commune au SIDOM en 2002 et celui remboursé par la C.A.G.B. auquel s'ajoute les 2/3 de la contribution 2003 de la commune à payer au SIDOM. Les dispositions étant subordonnées à l'engagement de la Commune de payer le tiers restant au SIDOM.
- rembourser les Communes d'Auxon-Dessous et Auxon-Dessus selon les mêmes dispositions applicables à la Commune de Châtillon le Duc
- acter que ces dispositions ne seront en aucune manière renouvelées en 2004 car les communes auront accès comme toutes les autres communes de la C.A.G.B. à tout le réseau des déchetteries du SYBERT y compris celle de Devecey
- inscrire les dépenses sur le budget 2003

Mis en forme : Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Police :Non Gras, Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Police :Non Gras, Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Police :Non Gras, Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Police :Non Gras, Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Police :Non Gras, Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Police :Non Gras, Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Police :Non Gras, Couleur de police : Automatique

b) Remboursement de frais de déchetterie à la commune de Miserey Salines.

La Commission des finances s'est prononcée favorablement sur le principe de rembourser les frais de fonctionnement de la déchetterie à Miserey Salines au titre de 2003 à hauteur du transfert (19 729,95 €). A compter du 1^{er} janvier 2004, la Commune de Miserey Salines aura accès comme toutes les autres communes de la C.A.G.B. à tout le réseau de déchetteries du SYBERT y compris Devecey.

Le montant de ce remboursement sera imputé sur le compte 65735.812, par prélèvement sur la ligne de dépenses imprévues de fonctionnement.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les termes de cette proposition.

§ R 1.1.3 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet Dotation d'Initiative Economique

Afin de ne pas compromettre l'équilibre budgétaire 2003 des communes qui attendaient une Dotation d'Initiative Économique 2002 équivalente à celle de 2001, versée sur 2002 :

- à la majorité, 4 abstentions, le Conseil de Communauté décide :

- la remise en cause de la délibération du 21 mars 2001, portant création de la Dotation d'Initiative Économique selon les modalités aujourd'hui et à terme inapplicables
- le versement fin 2003, d'une Dotation d'Initiative Économique 2002 identique à celle de 2001, pour un total de 833 697,33 €

- à la majorité, 3 voix contre, 14 abstentions, le Conseil de Communauté valide :

- les principes régissant les modalités de détermination de la nouvelle dotation de solidarité communautaire dont le calcul sera établi quand les communes auront remis les documents utiles au chiffreage.

§ R 1.1.4 - Reversements de la TEOM ou de la REOM des communes membres de la C.A.G.B. au titre de la contribution versée par la C.A.G.B. au SYBERT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide :

- la mise en place de conventions de reversement de TEOM ou de REOM entre les communes et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.
- le principe du remboursement par les communes de la part de la contribution du SYBERT portant sur le tri et l'incinération, avec une TVA réduite en fonction du niveau de tri de l'organisme collecteur concerné (commune ou syndicat)
- les modalités de calcul du reversement, notamment l'application d'un prorata de population au sein du syndicat identifié par le SYBERT au moment de l'apport ou au tonnage réel par commune communiqué par le syndicat de collecte.
- l'autorisation donnée au Président pour soumettre la convention type aux 59 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et signer chacune des 59 conventions.

§ R 1.1.5 - SEDD : participation au capital

MM. Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER et Michel LOYAT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le principe d'une participation de la CAGB à l'augmentation de capital de la SEDD, pour un montant prévisionnel de 103 649 € représentant 5.73% du capital de la société et son inscription au budget 2004.

§ R 1.1.6 - Achat par la C.A.G.B. des locaux du laboratoire SERANALIS au 3^{ème} étage de la City

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'acquisition par la C.A.G.B. des locaux du laboratoire SERANALIS situés au 3^o étage de la City, d'une surface de 67 m², pour un montant de 86 000 € HT,
- autorise M. Le Président à signer l'acte de vente et les documents subséquents

§ R 1.1.7 - Prise en charge financière des frais des personnalités invitées par la C.A.G.B. pour participer à des manifestations

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de rembourser les frais de missions des personnalités invitées de la CAGB pour des manifestations communautaires ou d'intérêt communautaire selon les mêmes modalités applicables aux agents de la C.A.G.B. ou aux frais réels.

§ R 1.1.8 - Mise à jour de la liste des associations exonérées du Versement Transport

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'application de l'exonération de Versement Transport à l'association La Vie au Grand Air.

§ R 1.1.9 - Etat des créances irrécouvrables - Admission en non valeur

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide les propositions de déclarations des créances ci-dessous en créances irrécouvrables.

Tiers	N° facture	Motifs du comptable	Montant
HERO	275/99 apports en déchetterie	Liquidation judiciaire	15,09
FRACHEBOIS	173/99 apports en déchetterie	Liquidation judiciaire	185,84
PROMATEL	904/99 apports en déchetterie	Liquidation judiciaire	87,35
TOTAL			288,28

Personnel :

§ R 1.2.1 - Contrat d'assurance des risques statutaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le taux de 5.90% pour les agents CNRACL ainsi que sur le taux de 1.25% pour les agents Ircantec
- adhère au nouveau contrat groupe d'assurances des risques statutaires
- autorise M. le Président à signer le contrat

§ R 1.2.2 - Contrat de l'adjoint au Directeur du Développement et Aménagement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- conclut un contrat de 3 ans pour l'adjoint au directeur du développement et aménagement dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la loi n° 84 - 53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- autorise Monsieur le Président à signer ce contrat et à inscrire au budget ou à prélever sur les dépenses imprévues les crédits nécessaires au paiement des traitements, charges patronales et frais divers consécutifs à ce contrat.

§ R 1.2.3 - Création de 2 postes de gardiens de déchetterie suite au transfert de la compétence traitement des déchets de la Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche (CCVDB) au SYBERT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide :

- la création de deux postes de gardiens de déchetterie. (grade : agent d'entretien)
- la modification du tableau des emplois permanents de la C.A.G.B.

§ R 1.2.4 - Création de postes suite à des avancements de grade -Transformation de postes

A la majorité, une abstention, le Conseil de Communauté :

- crée les postes de :
 - o ingénieur principal
 - o technicien supérieur chef
 - o rédacteur chef
 - o technicien supérieur principal
 - o agent administratif qualifié
- supprime les anciens postes lorsque les agents seront nommés dans les nouveaux grades.
- valide la transformation de trois postes d'agent d'entretien en postes d'agent technique.

§ R 1.2.5 - Organisation du travail des gardiens de déchetteries

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la nouvelle organisation du travail des gardiens de déchetterie
- autorise M. le 1^{er} Vice-Président à signer l'avenant au protocole ARTT

Commission n°2 : économie

§ R 2.1 - Pépinière d'entreprises : plans d'affaires et financement 2003

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide :

- le financement des plans d'affaires concernant 4 nouvelles entreprises, à savoir 4116 € chacun, soit un total de 16 464 €.
- le versement du solde du financement annuel des plans d'affaires.

§ R 2.2 - Fonds d'intervention économique : aide à l'implantation de la Société ECE sur le Parc d'activités La Fayette - Délibération modificative

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement :

- sur la modification d'attributaire,
- sur le pouvoir à donner au 1^{er} Vice-Président pour signer la convention à intervenir entre la CAGB, la SEDD et ECE.

§ R 2.3 - Résorption de friche urbaine - Demande de subvention de la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de verser une subvention exceptionnelle d'investissement de 110 000 € à la Ville de Besançon.

Cette subvention sera inscrite au budget 2004.

§ R 2.4 - Aéroport de Dole-Tavaux - Convention de gestion - Approbation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- approuve le projet de convention de gestion concernant l'aéroport de Dole-Tavaux ;
- prévoit au budget des exercices 2004 à 2007 inclus le montant de la participation de la C.A.G.B. dans le cadre des crédits affectés à l'économie dans le PPIF en préparation ;
- autorise le Président à signer tout document relatif à cette question.

☞ R 2.5 - Délégation du droit de préemption urbain à la C.A.G.B. pour les opérations d'aménagement à l'Est de l'agglomération : « Les Andiers et les Marnières »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la délégation du droit de préemption urbain du Syndicat Intercommunal Besançon-Thise-Chalezeule à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sur les périmètres définis.

☞ R 2.6 - ZAC des Hauts du Chazal - Convention publique d'aménagement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide :

- le texte de la convention publique d'aménagement ;
- le bilan de l'opération d'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal ;
- et autorise M. le Président à signer la convention publique d'aménagement.

Commission n°3 : habitat

☞ R 3.1 - Création de logements sociaux - Information des décisions du Bureau :

Dossier en financement PLAI et PLUS :

Office Public Municipal de Besançon : 17 PLUS et 2 PLAI - Centre du bourg de Dannemarie sur Crête - 36 587,76 €

Société Anonyme de Franche-Comté : 28 PLUS et 2 PLAI - rue Garibaldi et rue Rolland - Quartier Chaprais à Besançon - 53 357,16 €

Dossier en financement PLAI :

Office Public Municipal de Besançon : 1 PLAI - 27, rue de Chalezeule - Quartier des Vaites à Besançon - 5 335,72 €

Office Public Municipal de Besançon : 1 PLAI - 76, rue de Chalezeule - Quartier des Vaites à Besançon - 5 335,72 €

Dossier en financement PALULOS :

Commune de Franois : 1 PALULOS - Bâtiment de la Poste - Grande rue à Franois : 2891,63 €

Dossier en financement PST dans le cadre du Programme d'Intérêt Général :

Habitat et Développement Local du Doubs : 3 PST - 2, rue Thiémenté - Quartier Battant à Besançon - 881,20 €

Le Conseil de Communauté prend connaissance des attributions de subvention par le Bureau.

☞ R 3.2 - Convention d'opération pour le Programme Social Thématique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur une intervention de la CAGB à hauteur de 10 % d'un montant plafonné ce qui permet d'étendre l'intervention de la CAGB en dehors du secteur PLI sous réserve de confirmer les simulations évaluant le montant des aides de la CAGB à 33 000 € qui sera inscrit au BP 2004 à l'article 6572.70.
- autorise M. le Président à signer la convention à intervenir entre l'ANAH, le Conseil Général du Doubs et les communautés d'agglomération de Besançon et de Montbéliard.

Commission n°4 : transports et déplacements

§ R 4.1 - Renouvellement de la convention « Centrale de Mobilité » - Mobilignes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide le renouvellement de la convention définissant les modalités techniques et financières du fonctionnement de la Centrale de Mobilité « MOBILIGNES » ;
- autorise M. le Président à signer cette nouvelle convention.

§ R 4.2 - Demandes de subvention dans le cadre de l'enquête ménage - Plan de financement prévisionnel

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le plan de financement prévisionnel de l'Enquête Ménages.

§ R 4.3 - Renouvellement de la convention ADEME pour le financement des bus GNV

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président à signer la convention précisant les modalités techniques et financières du partenariat mis en place avec l'ADEME dans le cadre de l'acquisition de bus GNV.

§ R 4.4 - Pôle d'échanges MICROPOLIS - Contrat de transaction avec la société SACER

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les grands principes du contrat de transaction ;
- autorise M. Le Président à signer ce contrat.

§ R 4.5 - Exercice 2002 - Rapport d'activité des services délégués Transports Urbains

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport d'activité 2002 de la délégation de service public des transports urbains.

Commission n°5 : aménagement de l'espace

§ R 5.1 - Friches industrielles

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le lancement des marchés d'études nécessaires aux opérations de dépollution et au diagnostic bâtiment,
- inscrit le coût des études dans le budget 2004

Commission n°6 : projet et contrat d'agglomération

§ R 6.1 - Contrat d'agglomération - amendements souhaités par les partenaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide l'intégration des remarques des partenaires dans les termes proposés au document final contrat d'agglomération qui sera signé début 2004.

§ R 6.2 - Contrat d'agglomération 2003-2006

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le contrat d'agglomération 2004-2006,
- autorise le Président à signer le contrat d'agglomération.

Commission n°7 : voirie et stationnement

§ R 7.1 - Etude de trafic - Convention à passer avec le Syndicat Intercommunal de l'échangeur de Valentin (SIEV)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le projet de convention
- autorise M. le Président à signer la convention à intervenir entre la CAGB et le SIEV et relative aux modalités de versement de la participation de la CAGB à l'étude de trafic.

Commission n°9 : équipements culturels et sportifs

§ R 9.1 - Centre Omnisport Croppet

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la proposition de contribuer au projet de rénovation des équipements du Centre Croppet à hauteur de 45 000 € dans le cadre de crédits 2003 réaffectés (les crédits seront prélevés sur le chapitre 65 article 74.40 prévus au budget 2003) sous réserve de la participation des autres financeurs potentiels (Etat, Conseil Régional, Conseil Général, CAF...)
- autorise M. le Président à signer la convention avec le Centre Omnisport Croppet

Commission n°11 : tourisme

§ R 11.1 - Modification des statuts du Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la modification des statuts du syndicat mixte de Nancray
- missionne les vice-présidents de la commission tourisme pour étudier les conditions de mise en œuvre des synergies entre les différentes structures touristiques de l'agglomération.
- désigne les Elus suivants pour représenter la C.A.G.B. au Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises

Titulaires

Yves TARDIEU
Joëlle SCHIRRER
Paulette GUINCHARD-KUNSTLER
Jean-Yves PRALON
Jean-Pierre MARTIN
Albert DEPIERRE

Suppléants

à désigner lors d'un prochain Conseil
Jacqueline PANIER
M.O CRABBE-DIAWARA
Michel ROIGNOT
Daniel ROLET
Jean-Paul DILLSCHNEIDER

§ R 11.2 - Plan d'eau d'Osselle

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'avancement de ce dossier
- approuve la démarche engagée

§ R 11.3 – Partenariat avec l'Office de Tourisme

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- ces projets à concrétiser dans une convention de partenariat 2003-2004 entre la CAGB et l'Office de tourisme
- les modalités de financement proposées pour la convention 2003-2004 (reliquats de crédits 2003 de la commission tourisme et inscription des crédits nécessaires sur 2004)
- le principe de prévoir des crédits nécessaires sur le budget 2004 également pour la première tranche de la convention 2004-2005
- et autorise M. le Président à signer cette convention de partenariat

Questions diverses

§ R 12.1.1 – Définition de l'intérêt communautaire : voirie

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie proposée. Les transferts afférents seront effectifs au 1^{er} janvier 2004.
- approuve la liste détaillée des voiries concernées et la méthode proposée
- autorise M. le Président à signer les conventions de transfert à intervenir et les éventuels avenants aux contrats existants
- autorise la commission voirie à poursuivre le travail entrepris pour définir un cahier des charges des voiries communautaires qui servira de base dans les zones d'aménagement

§ R 12.1.2 – Définition de l'intérêt communautaire : aire de la Malcombe

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- reconnaît d'intérêt communautaire l'aire d'accueil des gens du voyage de la Malcombe,
- transfère l'aire de la Malcombe au 1^{er} janvier 2004, et autorise M. le 1^{er} Vice-Président à signer la convention de transfert à intervenir avec la Ville de Besançon,
- poursuit à titre transitoire la gestion de l'aire de la Malcombe par le CCAS de la Ville de Besançon, et autorise M. le Président à signer la convention à intervenir entre la CAGB et le CCAS de Besançon pour l'année 2004,
- autorise les services de la CAGB à engager les études techniques pour les mises aux normes du site et à solliciter les aides de l'Etat et du Conseil Général pour ces travaux,
- adopte les tarifs 2004 pour l'accueil des gens du voyage : 4,70 € (4,60 € en 2003 + 1,9 %) par emplacement et par nuitée, consommation eau et électricité comprise ; 0,15 € pour l'utilisation d'une douche

§ R 12.1.3 – Définition de l'intérêt communautaire : équipements fluviaux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, conformément au Contrat d'Agglomération (fiche A.2.6) :

- déclare d'intérêt communautaire ces projets d'équipements fluviaux structurants constituant le port d'agglomération aux fonctions réparties sur le linéaire du Doubs (halte fluviale au port fluvial et au Moulin Saint-Paul et capitainerie à Besançon, base technique à Deluz),
- reconnaît d'intérêt communautaire la halte fluviale de Besançon et autorise son transfert au 1^{er} janvier 2004,
- autorise le 1^{er} Vice-Président à signer la convention de transfert à intervenir avec la Ville de Besançon et les contrats en cours,
- valide les priorités 2004-2006 définies ci-dessus ainsi que le planning d'intervention
- autorise le Président et les vices présidents à engager avec VNF les démarches pour contractualiser l'ensemble des partenariats avec VNF sur les différents dossiers (Deluz, Malate, Moulin St Paul, Port de Commerce, Osselle etc...)
- autorise le Président à solliciter l'ensemble des subventions attendues, ainsi qu'à négocier avec les partenaires concernés pour la réalisation de ces projets

§ R 12.2.1 - Mutualisation des moyens C.A.G.B. - Ville de Besançon : convention de prestations médicales par le service médical de la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la convention de médecine professionnelle entre la Ville de Besançon et la CAGB
- autorise M. le 1er Vice-Président à signer la convention

§ R 12.2.2 - Mutualisation des moyens C.A.G.B. - Ville de Besançon : convention de prestations d'assistance sociale par le service social de la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la convention entre la Ville de Besançon et la CAGB concernant le suivi social du personnel de la CAGB.
- autorise M. le 1er Vice-Président à signer la convention

§ R 12.2.3 - Mutualisation des moyens C.A.G.B. - Ville de Besançon : convention de gestion des équipements informatiques

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise :

- le 1^{er} Vice-Président à signer la convention
- le 1^{er} Vice-Président, le Directeur Général des Services ou le Directeur Général Adjoint des Services à signer les bons de commande pour exécuter la convention

§ R 12.3.1 - Mutualisation des moyens C.A.G.B. - Syndicats : renouvellement de la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels entre la C.A.G.B. et le SYBERT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le renouvellement de la convention de mise à disposition d'agents, de moyens matériels et de prestations entre la CAGB et le SYBERT pour une durée de 12 mois
- valide la régularisation de la liste des personnels administratifs et techniques
- autorise M. le Président à signer la convention avec le SYBERT

§ R 12.3.2 - Mutualisation des moyens C.A.G.B. - Syndicats : convention de mise à disposition de moyens humains et matériels entre la C.A.G.B. et le SMPSI

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide [le principe de prestations de services pour le SM PSI et les modalités telles que proposées dans la convention](#)
- autorise M. le 1^{er} Vice-Président à signer la convention

§ R 12.4 - Adhésion de la Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche (C.C.V.D.B) au SYBERT : avis de la Collectivité

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'adhésion de la C.C.V.D.B. au SYBERT.

§ R 12.5 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

§ R 12.6 - Transfert de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

Après que le Président ait rendu compte à l'Assemblée des motifs qui lui ont paru de nature à justifier l'ajout de ce point à l'ordre du jour, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de procéder à l'examen du rapport.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide de compléter la convention de transfert de l'UIOM Ville de Besançon-CAGB-SYBERT dans les conditions sus-définies
- donne mandat à la Ville de Besançon dans les conditions exposées
- autorise M. le 1^{er} Vice-Président à signer la convention de transfert de l'UIOM à laquelle sera incorporé un article spécifique comme indiqué ci-dessus
- autorise M. le 1^{er} Vice-Président à signer le mandat dans les conditions exposées

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 137

Etaient présents : ARGUEL : André AVIS - AUXON - DESSOUS : Jacques THIEBAUT, Jacques CANAL - AVANNE-AVENEY : Jean-Pierre TAILLARD, Joël ROY - BESANÇON : Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Teddy BENNETEAU de la PRAIRIE, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET, Annaïck CHAUVET, Jean-Claude CHEVAILLER, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI (à partir de 18h30), Jean-Jacques DEMONET, Marie-Marguerite DUFAY, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER, Karine GEIGER, Abdel GHEZALI, P. GUINCHARD-KUNSTLER, Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Lucille LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Sébastien MAIRE, Frédérique MOZER, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Corinne TISSIER - BEURE : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER (suppléant de Pierre JACQUET) - BOUSSIERES : Michel POULET - BUSY : Philippe SIMONIN - CHALEZE : Josseline SEITZ (jusqu'à 20h15) - CHALEZEULE : Raymond REYLE - CHAMPAGNEY : Claude VOIDEY -CHAMPVANS LES MOULINS : Jean-Marie ROTH - CHATILLON LE DUC : Jean-Marie DELACHAUX, Gilbert CANILLO - CHAUCENNE : Bernard VOUGNON - CHAUDEFONTAINE : Christiane BEUCLER (suppléante d'Alain CUCHE) - CHEMAUDIN : Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST - DELUZ : Yves TARDIEU - ECOLE-VALENTIN : André BAVEREL, Yves GUYEN - FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - FRANOIS : Claude PREIONI, Françoise GILLET - GENNES : Gabriel JANNIN - GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN, Richard SALA - LA CHEVILLOTTE : Jean PIQUARD - LA VEZE : Philippe CHANAU - LARNOD : Martine BERGIER - MAMIROLLE : Jacques-Henry BAUER - MARCHAUX : Yves MAYOUD - MISEREY-SALINES : Marcel FELT - MONTFAUCON : Pierre CONTOZ (jusqu'à 19h30), Jean-Marie VERNET - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Marcel COTTINY - MORRE : Gérard VALLET, Jean-Michel CAYUELA - NANCRAI : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET - NOIRONTE : Bernard MADOUX - NOVILLARS : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS - OSSELLE : Jacques MENIGOZ - PIREY : Robert STEPOURJINE - POUILLEY-LES-VIGNES : Marie-Colette JUNOD (suppléante de Jean-Marc BOUSSET), Albert DEPIERRE - RANCENAY : Gilbert GAUTHIER - ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE - ROUTELLE : Claude SIMONIN - SAONE : Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN - SERRE-LES-SAPINS : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU - TALLENAY : Jean-Yves PRALON - THORAISE : Jean-Paul MICHAUD - TORPES : Denis JACQUIN - VAIRE ARCIER : Patrick RACINE - VORGES LES PINS : Charles BATISTE

Etaient absents : AMAGNEY : Jean-Pierre FOSTEL - AUDEUX : Hugues BINETRUY - AUXON-DESSUS : Michel BITTARD - BESANÇON : Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Alexandre CHIRIER, Nicole DAHAN, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Didier GENDRAUD, Bernard LAMBERT, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Martine ROPERS, Danièle TETU, Nicole WEINMAN - BOUSSIERES : Bertrand ASTRIC - BRAILLANS : Alain BLESSEMAILLE - CHAMPOUX : Norbert DUPREY - LE GRATTERIS : Nicole JANNIN - MAMIROLLE : Dominique MAILLOT - MAZEROLLES-LE-SALIN : Daniel PARIS - MISEREY-SALINES : Denis JOLY - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Pascal DUCHEZEAU - PELOUSEY : Jacques TERVEL, Eric GRAVIER - PIREY : Claude BARTHOD-MALAT - PUGEY : Marie-Noëlle CAMBIER - THISE : Jacques SIFFERLIN, Claude BULLY - VAIRE LE PETIT : Jean-François THIEBAUD - VAUX-LES-PRES : Bernard GAVIGNET -

Secrétaire de séance : Sébastien MAIRE

Procuration de vote :

Mandants : E. Dumont ; D. Gendraud . M. Ropers ; B. Gavignet ; B. Falcinella ; JP. Fostel ; M. Bultot ; D. Tetu ; D. Poissenot ; B. Lambert ; N. Dahan ; R. Chavin-Simonot ; P. Duchezzeau ; YM Dahoui (jusqu'à 18h30) ; P. Contoz (à partir de 19h30) ; J. Seitz (à partir de 20h15)

Mandataires : F. Fellmann ; C. Ballot ; F. Branget ; R. Stépourjine ; A. Ghezali ; R. Reylé ; MO Crabbe-Diawara ; JC. Chevailler ; L. Lamy ; C. Comte-Deleuze ; D. Baud ; S. Jeannin ; M. Cottiny ; JL Fousseret (jusqu'à 18h30) ; JM Vernet (à partir de 19h30) ; G. Baulieu (à partir de 20h15)